

AFR/RC38/R19 :

Le Comité régional,

Considérant les nombreuses résolutions et recommandations sur l'acquisition, le contrôle et la distribution des médicaments essentiels ;

Considérant que la mise en œuvre du scénario de développement sanitaire en trois phases au niveau du district implique la mise en place de bons systèmes d'approvisionnement et de contrôle des médicaments ;

Considérant qu'un certain nombre de pays de la Région disposent d'unités de productions pharmaceutiques qu'il est nécessaire de protéger et que certains pays ont aussi mis en place des laboratoires de contrôle qu'il est nécessaire de promouvoir ;

Considérant que la coopération technique entre pays en développement joue un rôle important dans la protection de ces économies nationales et dans l'amélioration de l'état de santé de nos populations,

1. RECOMMANDE :

- i) que les pays de la Région collaborent étroitement dans l'approvisionnement et le contrôle des médicaments essentiels ;
- ii) qu'une priorité soit accordée à l'achat des médicaments essentiels au niveau des unités pharmaceutiques nationales de la Région ;
- iii) qu'il soit mis en place des laboratoires sous-régionaux de référence, en consultation avec les pays disposant de laboratoires nationaux de contrôle de la qualité,

2. PRIE le Directeur régional de mettre à la disposition des pays membres la liste des unités de production pharmaceutique existant dans la région ainsi que les médicaments essentiels qui y sont fabriqués.

Septembre 1988, **38**, 36